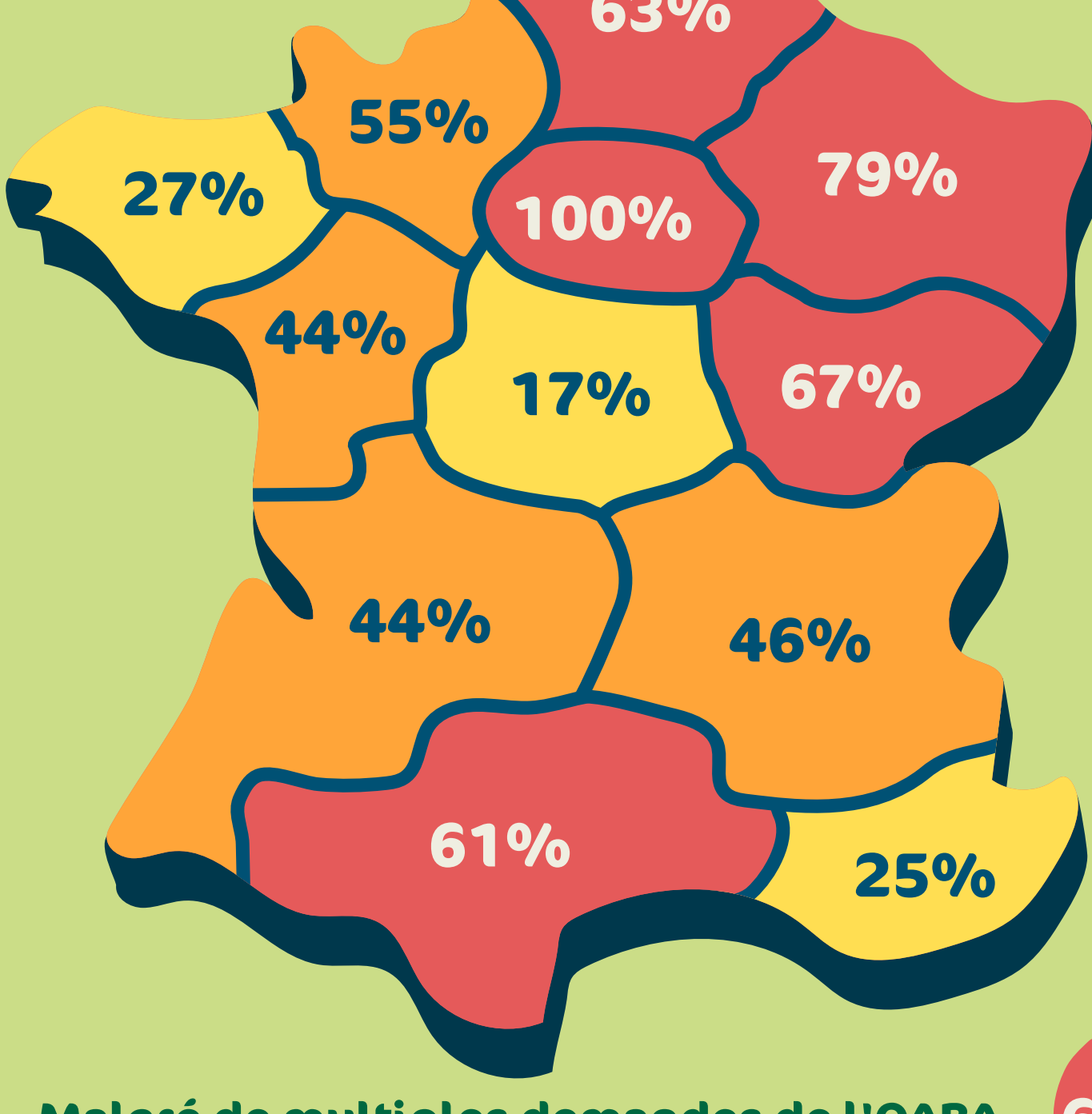


Abattage sans étourdissement : où va la viande ?

LA COMPLÉMENTARITÉ DES CIRCUITS ENFIN EXPLIQUÉE



Part des abattoirs de boucherie autorisés à abattre les animaux sans étourdissement en fonction des régions



Malgré de multiples demandes de l'OABA, le Ministère de l'Agriculture est incapable d'indiquer le nombre d'animaux abattus sans étourdissement aujourd'hui en France. Un contentieux a été lancé en 2025 par l'OABA.

Carte issue de l'enquête 2026

LE SAVIEZ-VOUS ?
 Lors de la dernière inspection nationale de « protection animale » en 2016, **80%** des abattoirs présentaient des **non-conformités**. Aucune autre inspection nationale n'a eu lieu **en 10 ans**

DÉCHARGEMENT DES ANIMAUX À L'ABATTOIR



CONTENTION & ÉTOURDISSEMENT OBLIGATOIRE (décret OABA de 1964)

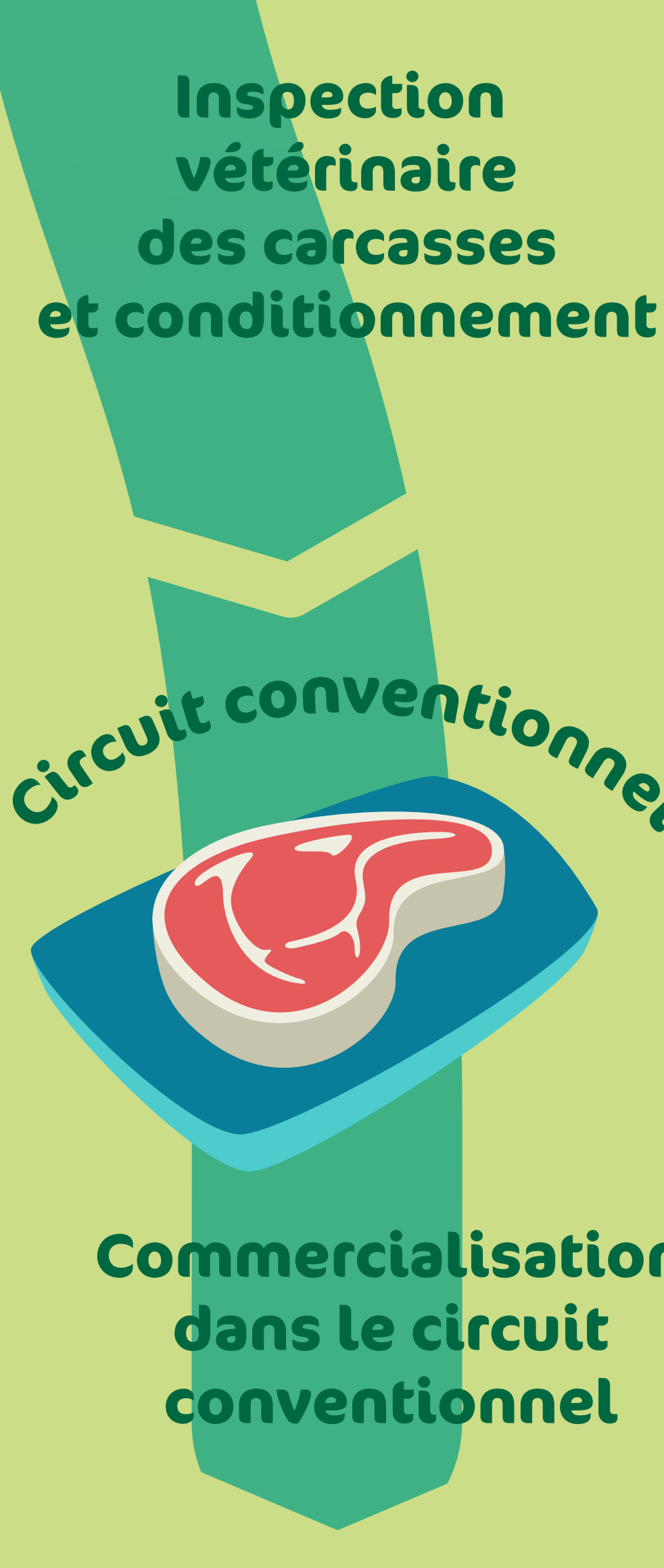


SAIGNÉE DES ANIMAUX INCONSCIENTS
 Elle doit intervenir le plus rapidement possible et est obligatoire pour ne pas altérer la qualité de la viande

ÉGORGEMENT RITUEL À VIF
 Inspection rituelle des carcasses

Carcasses refusées du circuit religieux

LE SAVIEZ-VOUS ?
 En vertu du principe de complémentarité des circuits, les morceaux rejetés suite à l'inspection rituelle rejoignent le circuit conventionnel. Le consommateur peut donc acheter une viande issue de l'abattage sans étourdissement sans en être informé.



LE SAVIEZ-VOUS ?
 Les viandes de volailles sont aussi concernées par le principe de complémentarité des circuits, avec une absence de transparence encore plus grande. Impossible de savoir quels abattoirs pratiquent un étourdissement suffisant des volailles, hormis en choisissant une viande certifiée Agriculture Biologique ou étiquetée avec un Niveau de Bien-être animal A, B, C ou D.

Les viandes labellisées "AB" sont forcément issues d'un abattage avec étourdissement*

*depuis la victoire de l'OABA auprès de la CJUE en 2019



Pour les viandes non certifiées AB, l'OABA vous accompagne et met à disposition la liste des abattoirs avec et sans dérogation à l'abattage avec étourdissement.

https://oaba.fr/PDF/Liste_Abattoir_etourdissement.pdf

A PROPOS DE L'OABA - L'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (OABA), fondée en 1961 et reconnue d'utilité publique en 1965, est une association française dédiée à la protection des animaux de ferme, depuis leur élevage jusqu'à leur abattage. L'OABA mène des audits dans les abattoirs pour veiller à ce que les animaux soient traités avec respect, tout en intervenant dans le sauvetage d'animaux maltraités ou abandonnés qui sont saisis par les autorités judiciaires, pour être ensuite placés dans des fermes partenaires de l'association. Elle sensibilise également le public à une consommation responsable et joue un rôle consultatif auprès des institutions pour faire évoluer les réglementations. Ses actions sont financées grâce à la générosité des donateurs et des parrainages.

Contact presse :
 Agence Giesbert & Mandin pour l'OABA
 Malika Bêche Capelli – 06 47 27 74 29
 m.beche-capelli@giesbert-mandin.fr
 communication@oaba.fr